

Image not found or type unknown



Prise de empreinte digital devant bébé de 2 ans.

Par **Etoile 888**, le **14/09/2016** à **07:45**

Bonjour.j ai été convoqué pour une audition libre .ou je le suis rendu avec mon bébé de 2 ans. Je ne pouvais pas la faire garder. Motif une unsulte sur internet.après plus de 2 h de harcelementet de cri sur nous .rnOn t il droit de m avoir forcer à faire photo.devetir et empreinte devant mon bébé qui était terroriser comme moi de ce qui m arrivaitrn
MERCI
[smile4]

Par **BrunoDeprais**, le **14/09/2016** à **08:51**

BonjourrrnCe genre de pratique se fait en matière de délit.rnSi vous n'êtes pas condamnée, ce sera effacé.